

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_129

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION
BOOSTAUFEMININ

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique de promotion et de développement des activités économiques au bénéfice de la population de Chatou, et en particulier des entrepreneuses catoviennes, la commune soutient les nouvelles initiatives s'inscrivant dans cette dynamique.

Ainsi, forte des actions déjà menées avec le soutien de la ville (masterclass/Business Talk

et afterwork Octobre rose), l'Association BoostAuFéminin a souhaité présenter à la Commune en fin d'année 2024 une nouvelle activité, les « morning boosts », qui n'est actuellement pas proposée sur le territoire.

Ces matinées d'échange ont pour objectif de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat, d'encourager les échanges et le partage entre les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, de soutenir le développement des porteuses de projets et d'accompagner les femmes dans leur parcours professionnel.

Afin de consolider cet ancrage des « morning boosts » sur le territoire de Chatou, pour la saison 2025-2026, l'Association a sollicité la commune pour la mise à disposition gracieuse de salles.

Ainsi, l'Association BoostAuFéminin demande à la commune la mise à disposition des salles suivantes pour organiser les évènements précités :

- La salle Desproges du Conservatoire, située 85, boulevard de la République à Chatou, aux dates suivantes : 30 septembre 2025, 9 décembre 2025, 10 mars 2026 et 5 mai 2026.
- Pour la masterclass/business talk du 9 février 2026 : la salle Desproges ainsi que l'auditorium.
- Pour l'afterwork « Octobre Rose » en octobre 2026 (date à préciser) : la salle polyvalente du 16-25.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evenementiel et Développement Economique et Commercial en date du 10 septembre 2025,

Considérant que les propositions de l'Association BoostAuFéminin s'inscrivent pleinement dans la politique de promotion et de développement des activités économiques de la ville de Chatou en faveur de la population catovienne,

Considérant le projet porté par l'Association visant à promouvoir, encourager, diffuser et soutenir l'entrepreneuriat, en particulier l'entrepreneuriat féminin, à travers la conception, l'organisation ou la contribution à l'organisation d'évènements et ce afin de les ancrer sur le territoire de Chatou,

Considérant que la commune de Chatou entend poursuivre et renforcer l'ensemble des activités économiques sur son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :



- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux à l'Association BoostAuFéminin pour la saison 2025-2026,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2025